



## Article 96.22- Consultation 2015-2016

### Service des ressources matérielles

#### **Articles 96.22 de la L.I.P.**

Le directeur de l'école, après consultation des membres du conseil d'établissement de l'école, fait part à la commission scolaire, des besoins de l'école en biens et services, ainsi que des besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de réfection des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école.

*Quels sont les nouveaux besoins ainsi que la priorité de ceux-ci de votre établissement qui correspondent aux critères de la Loi et de la commission scolaire (verso)?*

Besoins	Priorités

**Nom de l'école :** \_\_\_\_\_

<b>Signature</b>		<b>Date</b>	
------------------	--	-------------	--

**À retourner auprès des ressources matérielles pour le 9 mars 2015.**

## Démarche proposée

- ❖ Effectuer la consultation auprès des membres du conseil d'établissement.
- ❖ Trier les demandes

- ✓ besoin en biens et services : Devraient être comblés à même les budgets de l'école.
- ✓ besoin en amélioration, aménagement, transformation des locaux, etc.

*a) Inférieurs à 10 000 \$*

Ces demandes devraient être transmises au Service des ressources matérielles via une requête de service dans GLPI, en fonction de leur priorité.

*b) Supérieurs à 10 000 \$*

Inscrire ces demandes sur le formulaire (recto), avec quelques explications.

- ❖ **Priorité des besoins :**
  - 1 : Très haute = Sécurité des personnes, des biens ou de l'établissement qui pourrait être compromise;
  - 2 : Haute = Entretien/maintien du bâtiment (sécurité des personnes, des biens ou de l'établissement non compromise)
  - 3 : Moyenne = Besoin (nécessaire au fonctionnement dans l'exécution des tâches);
  - 4 : Basse = Amélioration n'ayant aucune incidence sur le bâtiment (qui pourrait améliorer le travail).
- ❖ Joindre la résolution du conseil d'établissement.

Échéance : 9 mars 2015

Ces demandes serviront également pour la planification de l'enveloppe d'investissement de 2015-2016 et 2016- 2017 par le Service des ressources matérielles.

**BUDGET INITIAL - 2014-2015**

ALLOCATIONS DE BASE	PER CAPITA	EFFECTIF AU 30 AVRIL 2014	ALLOCATION 2014-2015
MONTANT DE BASE	3 000 \$		3 000 \$
PRÉSCOLAIRE (4 ANS)	51,20 \$	0	0 \$
PRÉSCOLAIRE (5 ANS)	51,20 \$	36	1 843 \$
PRÉSCOLAIRE EHDA	98,39 \$	0	0 \$
PRIMAIRE	51,20 \$	164	8 397 \$
PRIMAIRE EHDA	98,39 \$	0	0 \$
SURVEILLANCE (90 minutes et matin/soir)			5 341 \$
AJOUT DE NOUVELLES CLASSES	1 500,00 \$	0	0 \$
CLASSES MULTINIVEAUX	- \$	0	0 \$
TRANSFERT DE SURPLUS DU 30 JUIN 2013			0 \$
AUTRES ALLOCATIONS			0 \$
<b>TOTAL BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>18 581 \$</b>
ALLOCATIONS REPORTABLES (en tout ou en partie)	PER CAPITA	EFFECTIF AU 30 AVRIL 2014	ALLOCATION 2014-2015
APPORT À LA VIE DE L'ÉCOLE (M. 30362)	144,00 \$	10,65	1 534 \$
ENTREPRENEURSHIP			0 \$
FONDS À DESTINATION SPÉCIALE			0 \$
IMMOBILISATION (M.A.O.)			3 000 \$
PERFECTIONNEMENT (M. 30368)	240,00 \$	10,65	2 556 \$
EMBELLISSMENT COUR ÉCOLE (M. 50530)			
PLAN D'INTERVENTION			0 \$
SOUTIEN INTÉGRATION DE LA CLASSE (M. 30321)			0 \$
STAGES (M. 30030)	600,00 \$		0 \$
SURVEILLANCE DU MIDI			
ALLOCATIONS NON REPORTABLES	PER CAPITA	EFFECTIF AU 30 AVRIL 2014	ALLOCATION 2014-2015
AIDE AUX DEVOIRS (M. 30240)			0 \$
ACTIVITÉ EXTRA-SCOLAIRE			
ADAPTATION SCOLAIRE (M. 30050)			5 021 \$
CULTURE ÉDUCATION			0 \$
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT			500 \$
ÉCOLE EN FORME ET EN SANTÉ (M. 30250)			0 \$
FRANCISATION			0 \$
PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE (M. 30271)			0 \$
PLAN D'ACTION VIOLENCE (M. 30340)			1 174 \$
PROJET INNOVATEURS - TIC			0 \$
SITUATION D'URGENCE			500 \$
MESURE TIC (M. 50733) - Ressources éducatives numériques			0 \$

<b>GRAND TOTAL BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT</b>			<b>32 866 \$</b>
--	--	--	------------------

PRÉVISION DES REVENUS AUTONOMES			PROVISoire AU RÉVISÉ
REVENUS PROVISOIRES DES FRAIS AUX PARENTS			8 632 \$
SURVEILLANCE - MIDI			12 405 \$
ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRE			9 354 \$
<b>TOTAL - PRÉVISION DES REVENUS AUTONOMES</b>			<b>30 391 \$</b>



**ADRIEN-GUILLAUME**

**BUDGET INITIAL 2016-2017**

**RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT NUMÉRO : \_\_\_\_\_**

Attendu que le budget présenté tient compte des ressources financières accordées par la commission scolaire et le ministère de l'Éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 5 mai 2016 ;

Attendu que le budget présenté tient compte d'un estimé des revenus des parents pour l'année 2016-2017 ainsi que de la clientèle provisoire du 5 mai 2016 ;

Attendu que le budget présenté comporte des enveloppes budgétaires qui sont soumises à une certaine transférabilité telle qu'indiqué dans la Directive relative à la répartition des ressources financières;

Attendu que ce budget initial sera révisé à l'automne 2016 en fonction de la clientèle scolaire officielle déclarée en date du 30 septembre 2016, des règles budgétaires 2016-2017 du MEESR, de la Politique et de la directive relatives à la répartition des ressources financières et en fonction des soldes budgétaires de l'établissement en date du 30 juin 2016 ;

Que le conseil d'établissement adopte le budget initial de l'établissement ADRIEN-GUILLAUME pour l'année scolaire 2016-2017 tel que stipulé dans cette résolution et la pièce jointe BUDGET INITIAL ADRIEN-GUILLAUME AU 1ER JUILLET 2016 ;

Il est proposé par: \_\_\_\_\_

(Membre votant de l'assemblée)

POUR =   
CONTRE =   
ADOPTÉE OU REFUSÉE

\_\_\_\_\_  
NOM ET SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT

\_\_\_\_\_  
NOM ET SIGNATURE DE LA SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

\_\_\_\_\_  
DATE



## BALISES ENCADRANT LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Chaque CÉ a accès à un budget de fonctionnement alloué par la commission scolaire (art. 275 de la *Loi sur l'instruction publique*). Annuellement, le CÉ adopte son budget de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte à la commission scolaire. Le budget doit être équilibré (les dépenses prévues doivent être équivalentes au montant alloué par la commission scolaire (art. 66 de la *LIP*)).

Ce budget de fonctionnement du CÉ est alloué annuellement par la commission scolaire lors du processus de préparation budgétaire de l'établissement. Il doit être utilisé pour couvrir les frais inhérents à la participation de ses membres.

Parmi les **frais admissibles**, nous retrouvons, s'il y a lieu, certains des éléments suivants :

- Frais de déplacement des membres;
- Remboursement de frais de gardiennage;
- Frais de secrétariat;
- Frais inhérents à la tenue des rencontres;
- Formation aux membres;
- Formateur lors d'une séance;
- Repas et breuvage au cours des réunions.

Certaines dépenses sont donc **non admissibles**, citons notamment :

- Le financement d'activités de l'établissement;
- Des récompenses aux élèves, bourses de fin d'année;
- Frais de représentation (cadeaux, dîners, semaine des secrétaires, semaine des enseignants);
- L'acquisition de mobilier, appareillage ou outillage;
- Le transfert d'une somme dans les différents budgets de l'établissement (fonctionnement, ajout à une allocation supplémentaire ou spécifique, fonds à destination spéciale ou autres);
- La participation financière à une campagne de financement (ou autre) de l'établissement ou d'un autre organisme de la communauté;
- Tous les types de photocopies, celles-ci devant être assumées par l'établissement;
- Achat d'une machine à café;
- Achat de matériel non exclusif au conseil d'établissement.



**BUDGET RÉVISÉ - 2014-2015**

ALLOCATIONS DE BASE	ALLOCATION 2014-2015	TRANSFERT ANNÉE PRÉCÉDENTE	SOLDE DISPONIBLE 2014-2015
MONTANT DE BASE	3 000 \$		
PRÉSCOLAIRE (4 ANS)	0 \$		
PRÉSCOLAIRE (5 ANS)	1 664 \$		
PRÉSCOLAIRE EHDA	0 \$		
PRIMAIRE	7 124 \$		
PRIMAIRE EHDA	2 400 \$		
SURVEILLANCE (90 minutes et matin/soir)	5 447 \$		
CLASSES MULTINIVEAUX	2 148 \$		
AUTRES ALLOCATIONS	1 876 \$		
<b>TOTAL BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 659 \$</b>	<b>151 \$</b>	<b>23 811 \$</b>
<b>ALLOCATIONS REPORTABLES (en tout ou en partie)</b>	<b>ALLOCATION 2014-2015</b>	<b>TRANSFERT ANNÉE PRÉCÉDENTE</b>	<b>SOLDE DISPONIBLE 2014-2015</b>
APPORT À LA VIE DE L'ÉCOLE (M. 30362)	1 555 \$	938 \$	2 493 \$
ENTREPRENEURSHIP	0 \$	494 \$	494 \$
IMMOBILISATION (M.A.O.)	3 000 \$	(0 \$)	3 000 \$
PERFECTIONNEMENT (M. 30368)	2 556 \$	617 \$	3 173 \$
PLAN D'INTERVENTION	1 355 \$	(0 \$)	1 355 \$
SOUTIEN À L'INTÉGRATION DE LA CLASSE (M. 30321)	3 536 \$	(837 \$)	2 699 \$
STAGES (M. 30030)	600 \$	1 784 \$	2 384 \$
SURVEILLANCE DU MIDI		510 \$	510 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12 602 \$</b>	<b>3 505 \$</b>	<b>16 107 \$</b>
<b>ALLOCATIONS NON REPORTABLES</b>	<b>ALLOCATION 2014-2015</b>	<b>TRANSFERT ANNÉE PRÉCÉDENTE</b>	<b>SOLDE DISPONIBLE 2014-2015</b>
AIDE AUX DEVOIRS (M. 30240)	6 526 \$	(0 \$)	6 526 \$
ACTIVITÉ EXTRA-SCOLAIRE		0 \$	0 \$
ADAPTATION SCOLAIRE (M. 30050)	3 346 \$	0 \$	3 346 \$
CULTURE ÉDUCATION	0 \$	0 \$	0 \$
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	500 \$	0 \$	500 \$
ÉCOLE EN FORME ET EN SANTÉ (M. 30250)	1 138 \$	0 \$	1 138 \$
FRANCISATION	650 \$	0 \$	650 \$
PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE (M. 30271)	0 \$	(0 \$)	(0 \$)
PLAN D'ACTION VIOLENCE (M. 30340)	918 \$	(0 \$)	918 \$
SITUATION D'URGENCE	500 \$	0 \$	500 \$
RESSOURCES ÉDUCATIVES NUMÉRIQUE	3 370 \$	0 \$	3 370 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>16 948 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>16 947 \$</b>
<b>GRAND TOTAL BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>53 209 \$</b>	<b>3 656 \$</b>	<b>56 864 \$</b>

RÉSULTATS 30 JUIN 2014

ALLOCATIONS DE BASE	PER CAPITA	EFFECTIF AU 30 SEPTEMBRE 2013	ALLOCATION 2013-2014	TRANSFERT ANNÉE PRÉCÉDENTE	TRANSFERT BUDGÉTAIRE	SOLDE DISPONIBLE 2013-2014	DÉPENSES	REVENUS	RÉSULTATS
MONTANT DE BASE	3 000 \$		3 000 \$						
PRÉSCOLAIRE (4 ANS)	51,20 \$	0	0 \$						
PRÉSCOLAIRE (5 ANS)	51,20 \$	20	1 024 \$						
PRÉSCOLAIRE EHDAA	98,39 \$	0	0 \$						
PRIMAIRE	51,20 \$	145	7 424 \$						
PRIMAIRE EHDAA	98,39 \$	17	1 673 \$						
SURVEILLANCE (90 minutes et matin/soir)			3 885 \$						
AJOUT DE NOUVELLES CLASSES	1 500,00 \$	0	0 \$						
CLASSES MULTINIVEAUX	486,95 \$	0	0 \$						
TRANSFERT DE SURPLUS DU 30 JUIN 2012			3 872 \$						
AUTRES ALLOCATIONS			0 \$						
<b>TOTAL BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>20 877 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 941 \$</b>	<b>22 818 \$</b>	<b>(37 224 \$)</b>	<b>14 557 \$</b>	<b>151 \$</b>
ALLOCATIONS REPORTABLES (en tout ou en partie)	PER CAPITA	EFFECTIF AU 30 SEPTEMBRE 2013	ALLOCATION 2013-2014	TRANSFERT ANNÉE PRÉCÉDENTE	TRANSFERT BUDGÉTAIRE	SOLDE DISPONIBLE 2013-2014	DÉPENSES	REVENUS	RÉSULTATS
APPORT À LA VIE DE L'ÉCOLE (M. 30362)	141,00 \$	10,86	1 531 \$	0 \$	0 \$	1 531 \$	(593 \$)	0 \$	938 \$
ENTREPRENEURSHIP			550 \$	394 \$	0 \$	944 \$	(450 \$)	0 \$	494 \$
FONDS A DESTINATION SPÉCIALE			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	(5 378 \$)	5 378 \$	0 \$
IMMOBILISATION (M.A.O.)			3 000 \$	0 \$	396 \$	3 396 \$	(3 396 \$)	0 \$	(0 \$)
PERFECTIONNEMENT (M. 30368)	240,00 \$	10,86	2 606 \$	802 \$	0 \$	3 408 \$	(2 791 \$)	0 \$	617 \$
EMBELLISSEMENT COUR ÉCOLE (M. 50530)				0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
PLAN D'INTERVENTION			1 089 \$	547 \$	24 \$	1 660 \$	(1 660 \$)	0 \$	(0 \$)
SOUTIEN COMPOSITION DE LA CLASSE (M. 30361)			2 854 \$	2 585 \$	0 \$	5 439 \$	(6 276 \$)	0 \$	(837 \$)
STAGES (M. 30030)	600,00 \$		600 \$	1 934 \$	0 \$	2 534 \$	(750 \$)	0 \$	1 784 \$
SURVEILLANCE DU MIDI				191 \$	0 \$	191 \$	(10 249 \$)	10 567 \$	510 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>12 230 \$</b>	<b>6 453 \$</b>	<b>420 \$</b>	<b>19 103 \$</b>	<b>(31 544 \$)</b>	<b>15 945 \$</b>	<b>3 505 \$</b>
ALLOCATIONS NON REPORTABLES	PER CAPITA	EFFECTIF AU 30 SEPTEMBRE 2013	ALLOCATION 2013-2014	TRANSFERT ANNÉE PRÉCÉDENTE	TRANSFERT BUDGÉTAIRE	SOLDE DISPONIBLE 2013-2014	DÉPENSES	REVENUS	RÉSULTATS
AIDE AUX DEVOIRS (M. 30240)			8 434 \$	0 \$	658 \$	9 092 \$	(9 092 \$)	0 \$	(0 \$)
ACTIVITÉ EXTRA-SCOLAIRE				(310 \$)	(658 \$)	(968 \$)	(7 471 \$)	8 738 \$	299 \$
ADAPTATION SCOLAIRE (M. 30050)			4 881 \$	0 \$	316 \$	5 197 \$	(5 197 \$)	0 \$	0 \$
CULTURE EDUCATION			0 \$	0 \$	105 \$	105 \$	(105 \$)	0 \$	0 \$
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT			500 \$	0 \$	0 \$	500 \$	(162 \$)	0 \$	338 \$
ÉCOLE EN FORME ET EN SANTÉ (M. 30250)			1 454 \$	0 \$	0 \$	1 454 \$	(952 \$)	0 \$	502 \$
FRANCISSION			1 200 \$	0 \$	0 \$	1 200 \$	(951 \$)	0 \$	250 \$
PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE (M. 30271)	<b>VOIR NOTE 1</b>		259 \$	0 \$	212 \$	471 \$	(472 \$)	0 \$	(0 \$)
PLAN D'ACTION VIOLENCE (M. 30340)			1 174 \$	0 \$	0 \$	1 174 \$	(1 273 \$)	0 \$	(0 \$)
RÉUSSITE ÉDUCATIVE (allocation retirée en 2013-2014)				0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
SITUATION D'URGENCE			500 \$	0 \$	0 \$	500 \$	(236 \$)	0 \$	264 \$
MESURE TIC (M. 50730) TIC : 70,53% - Ress. Educ. Numériques : 29,47%			5 868 \$	0 \$	0 \$	5 868 \$	(5 460 \$)	0 \$	408 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>24 270 \$</b>	<b>(310 \$)</b>	<b>633 \$</b>	<b>24 692 \$</b>	<b>(31 370 \$)</b>	<b>8 738 \$</b>	<b>2 061 \$</b>
<b>GRAND TOTAL BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT</b>			<b>57 378 \$</b>	<b>6 143 \$</b>	<b>2 994 \$</b>	<b>66 613 \$</b>	<b>(100 138 \$)</b>	<b>39 241 \$</b>	<b>5 717 \$</b>

PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE			
Dépenses réelles de l'année 2013-2014	Part MELS (65%)	Part école (45%)	Total dépenses
	259 \$	212 \$	472 \$
<b>Subventions 2013-2014 aux règles budgétaires :</b>	<b>1 805 \$</b>	<b>1 476 \$</b>	<b>3 281 \$</b>





**FONDS À DESTINATION SPÉCIALE AU 1ER JUILLET 2014**  
**RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT NUMÉRO : \_\_\_\_\_**

Attendu que des projets ont été protégés dans le Fonds à destination spéciale au 30 juin 2014.

Attendu que les dépenses du Fonds à destination spéciale sont soumises à la surveillance du conseil d'établissement.

Attendu que les sommes protégées par le Fonds à destination spéciale sont nécessaire à la poursuite des projets qui se déroulent dans l'école.

Attendu que les sommes protégées par le Fonds à destination spéciale sont nécessaire à la poursuite des projets de nature pédagogique qui se déroulent dans l'école.

Attendu que les sommes seront affectées aux mêmes fins que celles présentées dans le document «Fonds à destination spéciale au 30 juin 2014».

Attendu que le directeur propose le transfert de ces sommes au budget de l'établissement.

Il est proposé par: \_\_\_\_\_

(Membre votant de l'assemblée)

Que le conseil autorise que les sommes du Fonds à destination spéciale soient transférées au budget de l'école \_\_\_\_\_ pour l'année 2014-2015 tel que stipulé dans cette résolution et à la pièce jointe «Fonds à destination spéciale au 30 juin 2014»

POUR	=	<input type="checkbox"/>
CONTRE	=	<input type="checkbox"/>
ADOPTÉE	OU	REFUSÉE

\_\_\_\_\_  
NOM ET SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT

\_\_\_\_\_  
NOM ET SIGNATURE DE LA SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

\_\_\_\_\_  
DATE